



Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 avril 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mars 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question 4 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question 11), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question 4), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question 4), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Françoise PRESSE.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA (à compter de la question 4), M. Emmanuel DUMONT, M. Thierry MORTON (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY, Mme Sylvie WANLIN, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question 3 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question 3 incluse).

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question 5), M. Patrick BONTEMPS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question 3 incluse), M. Yves-Michel DAHOU à Mme Marie ZEHAF, M. Cyril DEVESA à Mme Claudine CAULET (à compter de la question 4), M. Thierry MORTON à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question 10 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Carine MICHEL (à compter de la question 4), Mme Ilva SUGNY à M. Gérard VAN HELLE, Mme Sylvie WANLIN à M. Michel LOYAT, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question 3 incluse).

OBJET : 49 - Soutien au Festival LUDINAM porté par le Collectif LUdique Bisontin (CLUB)

Soutien au Festival LUDINAM porté par le Collectif LUDique Bisontin (CLUB)

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

1 - Contexte

En janvier 2016, des associations du domaine du ludisme ont émis le souhait d'organiser une manifestation ludique à Besançon. En février 2016, une association regroupant plusieurs associations est créée : le Collectif LUDique Bisontin (CLUB). Son but : fédérer et promouvoir les associations ludiques du territoire, proposer une interface entre les collectivités, les associations et les acteurs du ludisme et, en dernier lieu, proposer un événement fédérateur via l'organisation d'un Festival LUDINAM.

2 - Le Festival LUDINAM

Le Festival LUDINAM aura lieu du 25 au 28 mai 2017 à Besançon.

Il aura pour thème le jeu sous toutes ses formes : jeux de société, de plateau, de cartes, jeux de figurines, jeux de rôle, jeux vidéo, e-sport, escape game, murder party, concours de création de jeux de société. Des expositions et des conférences liées au ludisme rythmeront également le Festival.

Le Festival animera différents sites emblématiques de la Ville de Besançon, avec entre autres des animations prévues :

- à la Citadelle le jeudi 25 mai,
- sur le site universitaire de La Bouloie le vendredi 26 mai,
- en différents lieux de la Boucle (Place Granvelle, Kursaal, Cour et Musée du Temps, Scénacle, Lycée François Xavier...) les samedi 27 et dimanche 28 mai.

Cette occupation du territoire bisontin poursuit l'objectif de faire de la Ville un véritable espace de jeux et de découverte culturelle.

D'ores et déjà, l'organisation du Festival LUDINAM fédère un grand nombre d'acteurs locaux : associations, sociétés en lien avec l'univers du ludisme, commerces, hôteliers, restaurateurs et partenaires institutionnels (Département, CAGB, Ville de Besançon...).

Ce Festival s'adresse à un public très large : familles, jeunesse, professionnels et amateurs du jeu, acteurs des loisirs éducatifs... Des «personnalités du jeu» sont attendues : You-Tuber, conférenciers ; Martin VIDBERG, célèbre dessinateur et scénariste de bandes-dessinées et créateur du 1^{er} blog ludique de France, a confirmé sa présence. Plusieurs milliers de personnes devraient participer, de près ou de loin, à la 1^{ère} édition du Festival LUDINAM.

Une attention particulière sera conduite sur les personnes porteuses de handicap. La sensibilisation aux dangers liés à l'utilisation des écrans sera abordée.

L'ambition du CLUB consiste à organiser un Festival attractif avec un rayonnement national, voire international sur certains aspects, à l'image des conventions qui existent à Paris, Reims ou encore Toulouse, tout en s'en différenciant par une proposition inédite de par son ouverture sur l'ensemble de l'univers ludique.

Au vu de la participation et des retombées de cette 1^{ère} édition, le CLUB envisage une pérennisation de cet événement, selon une périodicité qui pourrait être annuelle ou biannuelle.

Le projet détaillé du Festival LUDINAM figure en annexe de la présente délibération.

3/ Soutien de la Ville de Besançon

La Ville de Besançon, par l'intermédiaire de sa Direction Vie des Quartiers (Services Coordination Jeunesse et Inter'Agés et Vie Associative), accompagne le CLUB dans l'organisation du Festival LUDINAM et la réalisation de ses objectifs, par un soutien en termes de conseils et méthodes, par un soutien matériel, et en jouant un rôle de relais auprès des différents partenaires, notamment municipaux (convention de partenariat ci-jointe).

Ainsi, la Ville de Besançon apporte une aide matérielle au CLUB : mise à disposition de locaux, autorisation d'occupation du domaine public, soutien logistique.

Le Service Coordination Jeunesse et Inter'Agés met en relation le CLUB avec les différents partenaires (Office de Tourisme et des Congrès, Office du Commerce, Union des Commerçants...), ainsi qu'avec les différentes Directions ou Services municipaux ou communautaires :

- du Pôle Services à la Population : Direction Vie des Quartiers, Direction Sécurité et Tranquillité Publique, Direction des Sports, Direction Hygiène et Santé,
- du Pôle Culture : Direction Action Culturelle, Direction des Musées du Centre, Citadelle-Patrimoine mondial,
- du Pôle Développement : Direction du Contrat de Ville, Service Tourisme, Mission rayonnement et Attractivité,
- du Pôle Services Techniques, Urbanisme et Environnement : Direction Prévention des Risques Urbains, Direction du Parc Automobile et Logistique.

En outre, la Direction Vie des Quartiers conseille et accompagne le CLUB en termes de communication et de sécurisation de la manifestation, le CLUB restant seul responsable en tant qu'organisateur.

Enfin, il est proposé que la Ville de Besançon accorde au CLUB une subvention de 12 000 € pour l'organisation de la 1^{ère} édition du Festival LUDINAM en 2017.

Cette subvention est portée par :

- le service Coordination Jeunesse et Inter'Agés à hauteur de 10 000 €,
- le service Tourisme à hauteur de 1 000 €,
- la Direction des Sports à hauteur de 1 000 €.

A noter que le Service Vie Associative a soutenu le CLUB en 2016 par l'attribution d'une aide au démarrage d'un montant de 500 € (délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2016).

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 12 000 € sera prélevée sur la ligne 65.422/6574 CS 47041.

Une convention, jointe en annexe, viendra fixer les conditions du partenariat entre la Ville de Besançon et le CLUB pour l'organisation de la 1^{ère} édition du Festival LUDINAM.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant total de 12 000 € avec la répartition détaillée ci-dessus, accordée au Collectif LUdique Bisontin (CLUB), dans le cadre de l'organisation de la 1^{ère} édition du Festival LUDINAM à Besançon,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir avec le CLUB.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4, 6 et 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 14 AVR. 2017



Contrôle de légalité